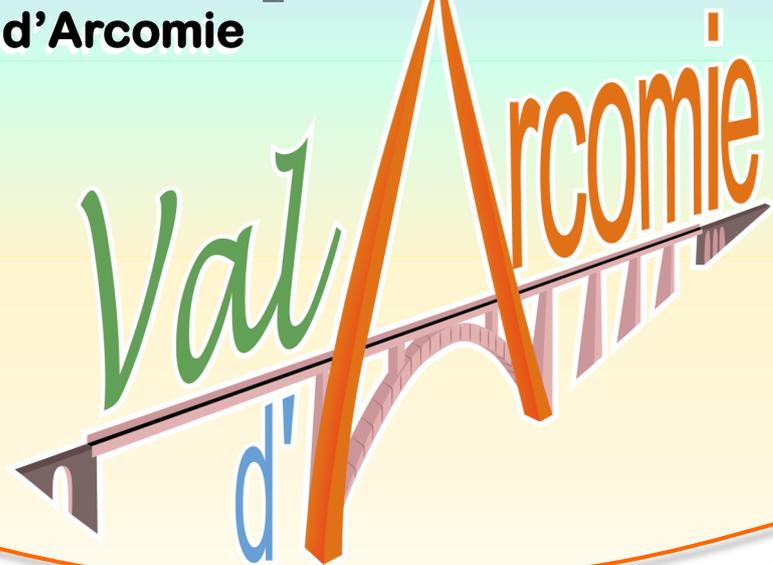


Bulletin Municipal

Commune de Val d'Arcomie

Janvier 2022

Numéro 12



Le mot du Maire



Chers val d'arcomiennes et val d'arcomiens,

Cette fin 2021 et ce début 2022 sont encore une fois fortement impactés par la crise sanitaire du COVID. Les moments d'échange ont été mis de côté. Heureusement, le répit observé cet été a permis l'organisation de nombreuses manifestations comme les marchés de pays de Loubaresse et de nombreuses randonnées ou soirées. L'activité touristique a également été épargnée par la crise, la fréquentation de nos hébergements saisonniers a atteint un niveau très satisfaisant.

Les projets menés par la municipalité avancent. Au niveau des écoles, les travaux d'accessibilités de l'école de Loubaresse sont presque terminés, les tableaux numériques interactifs ont été installés dans les classes des plus grands, les enfants sont ainsi équipés des outils les plus modernes pour apprendre. La construction du local de stockage des plaquettes bois pour le réseau de chaleur de Faverolles est terminée. Le combustible a été acheté à nos agriculteurs val d'arcomiens, en circuit court. D'autres circuits courts sont également mis en œuvre, par exemple pour la confection des colis de Noël de nos aînés, ou bien dans le cadre des manifestations supportées par la municipalité (cérémonies et vins d'honneurs par exemple).

Nous restons mobilisés au service de la commune. Le personnel est impliqué à nos côtés. L'équipe municipale, déterminée et engagée, reste à votre écoute et déroule désormais dans une organisation bien rodée des réunions hebdomadaires avec les adjoints et conseillers communaux pour traiter les affaires courantes. Une réunion mensuelle d'équipe a lieu en plus des conseils municipaux. Présent en mairie les mercredis et vendredis après midi, je suis à votre disposition pour vous recevoir sur rendez vous.

La crise du Covid n'est pas terminée, nous passerons ce nouveau cap en respectant ensemble les gestes barrières, dans l'espoir de voir la fin de cette période compliquée. Je vous souhaite une excellente année 2022, prenez soin de vous, de vos familles et de vos proches.

Romuald RIVIERE

Sommaire

Vie de la municipalité	p2
Culture—Évènements	p7
Travaux	p8
Ecoles	p11
Vie pratique	p12
Brèves	p14
Environnement	p15
Focus sur...	P16
État civil	p18
Agenda	p20

Imprimé
par la mairie
Site internet :
valdarcomie.fr





Schémas eau et assainissement, tarifs de l'eau 2022

Comme évoqué lors du dernier bulletin, la première phase du schéma eau et assainissement concerne le recensement et le relevé exhaustif de tous les réseaux à partir des plans existants d'une part et d'un relevé terrain d'autre part. C'est ainsi que depuis le mois d'août, le bureau d'étude a parcouru l'ensemble du territoire à la recherche de nos conduites d'eau, d'assainissement, des compteurs et nombreux accessoires permettant le bon fonctionnement du réseau. Ce relevé a donné lieu à une carte qui va permettre d'avoir une connaissance précise du réseau.

Ces données viennent compléter un atlas du Département qui met à disposition sur un site internet dédié aux communes l'ensemble des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Pour la commune, c'est un outil très pratique dès lors que des travaux devront être entrepris. La seconde phase va consister à comprendre le fonctionnement du réseau, en comprendre les faiblesses et définir les points à améliorer. Des travaux d'équipements vont être entrepris courant 2022 pour nous aider à la compréhension du fonctionnement du réseau : nouveaux compteurs en sorties de réservoirs, télégestion, vannes de sectorisation. Comme cela se fait dans le cadre du schéma, nous bénéficions d'un taux de subvention très intéressant (quasiment 80%). A l'issue de cette période d'analyse, des propositions de travaux devront être faites.

C'est dans ce contexte et dans l'optique de se donner les moyens que le débat a eu lieu en conseil municipal autour du prix de l'eau. Notre plus forte exigence est d'avoir un prix de l'eau qui puisse nous permettre d'être éligibles aux subventions de l'Agence de l'Eau et du Département. Pour atteindre ce prix plancher, il convient d'y aller régulièrement en toute douceur. Ainsi, une augmentation de 3 % du prix de l'eau est prévue pour les consommations 2022 (soit un peu moins de 3€ sur

une consommation normale de 120m³). Plusieurs facteurs ont amené le conseil municipal à prendre cette décision. Par comparaison, en tenant compte des taxes diverses, le prix global de l'eau (eau et assainissement) est à 3,09 €/m³ pour la commune à comparer aux 3,10 €/m³ pour le Département, 3,82 €/m³ pour la Région et 4,14€/m³ au niveau national. L'effort accompli par chacun d'entre vous et le travail de surveillance du réseau, de réparation de fuites a permis en 2020 de dégager 10 000 € de plus qui ont été intégralement réinvestis sur le réseau (changement de vannes, de réducteurs de pression, de pompes, de filtres, ...). Ainsi les problèmes récurrents d'eau marron qui subsistaient sur Faveroles ont quasiment été réglés.

Pour information, en 2020, ce sont un peu plus de 100 000 m³ d'eau qui ont été consommés par les 867 abonnés.

La relève pour la consommation 2021 s'effectue depuis le 3 janvier. En votre absence au moment du passage des agents de VEOLIA, un coupon est déposé dans votre boîte aux lettres. Celui-ci est à déposer impérativement en mairie ou à envoyer par mail à mairie@valdarcomie.fr. En l'absence de ce retour, le service est contraint de rédiger les factures sur la base d'hypothèses parfois éloignées de vos habitudes de consommation. Pour une meilleure facturation, le retour de ce coupon est primordial.



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme réglementaire, qui a vocation, à terme, à se substituer aux documents en vigueur dans les communes. L'ensemble des communes sont parties prenantes dans cette démarche dont l'aboutissement est prévu en 2023.

Jusqu'alors, la commune de Val d'Arcomie était soumise à trois types de documents d'urbanisme :

- Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sur le territoire des anciennes communes de Loubaresse et Faverolles (anciennement POS, Plan d'Occupation des Sols),
- Carte Communale à Saint Just,
- Règlement National d'Urbanisme (RNU) à Saint Marc

En 2014, la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Réglementé) a rendu les communautés de communes compétentes pour l'élaboration des documents d'urbanisme comme les permis de construire par exemple. Le 8 octobre 2018, Saint-Flour Communauté a décidé d'engager l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal, document unique pour tout son territoire, où seront donc définies les zones constructibles d'habitations ou commerciales, les zones naturelles préservées, etc...

La communauté de commune a fixé les ambitions du futur PLUi à travers six objectifs :

1. Conforter le développement économique et touristique et offrir les conditions du maintien et de l'accueil de nouvelles populations ;
2. Améliorer l'habitat et renforcer les services de proximité pour tous les habitants ;
3. Préserver et valoriser le patrimoine architectural et paysager remarquable du territoire ;
4. Préserver les espaces agricoles et promouvoir une agriculture de qualité ;

5. Préserver la haute qualité de vie du territoire et protéger les milieux naturels, la biodiversité et les continuités écologiques ;
6. Lutter contre le changement climatique, par la maîtrise et la production d'énergie et le développement de nouvelles mobilités.

Le PLUi est l'application concrète, point de vue urbanisme, des réflexions menées par le Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) dont nous avons déjà parlé dans des éditions précédentes de ce bulletin municipal.

Une fois le PLUi en place, nous aurons un seul document d'urbanisme pour l'ensemble de la commune. Les deux grandes lois qui gèrent aussi notre territoire seront prises en compte : loi littoral (pour les lacs de plus de 1000 hectares) et loi montagne.

Depuis cet automne, les premiers travaux de Saint Flour communauté ont été portés à la connaissance des communes. Une première carte provisoire de PLUi a fait apparaître les zones de notre commune et leur destination. Par rapport aux anciens documents d'urbanisme, les différentes zones ont été modifiées, tant en surface qu'en destination. Les conseillers municipaux se sont réunis le 28 octobre dernier pour analyser ces cartes et retourner les remarques nécessaires aux instances mandatées par Saint Flour Communauté. Des réunions sont à venir avec le cabinet en charge de l'étude pendant le premier semestre 2022. Les documents travaillés seront ensuite mis à disposition des habitants pour remarques et suggestions, via enquête publique.

Pour toute question d'urbanisme, vous pouvez prendre contact avec la mairie ou bien avec le service en charge de l'élaboration à Saint Flour Communauté : <https://saint-flour-communaute.fr/urbanisme-et-habitat/>



Récréer : Point de situation

Comme vous avez pu le lire dans de précédentes éditions de ce bulletin, le projet de recherche et de réflexion sur nos territoires nommé Récréer suit son cours. La partie qui concerne les Gorges de la Truyère a abouti sur une mise en valeur du patrimoine à travers la notion de « Génie », décliné sous différentes versions. Le génie civil s'exprime à travers les monuments : le viaduc et le barrage, quand le génie des hommes prend forme à travers le travail des tailleurs de pierre. La notion de génie peut aussi renvoyer à des aspects intrigant et mystérieux, à travers les contes d'antan ou les légendes. Enfin, le génie de la nature se caractérise

par les différentes particularités topologiques ou géologiques comme le tracé des gorges de la Truyère ou l'émergence de chaos granitiques du type de la Roche Branlante.

Une réunion a eu lieu à Faverolles le 13 décembre dernier pour présenter le résultat de ce travail de réflexion aux différents acteurs locaux.

Plus concrètement, il est envisagé de créer un circuit pédestre illustré, une sorte d'itinérance culturelle, le long du lac et au dessus, en présentant toutes ces notions de « Génie de la Truyère ».

Congrès et salon des maires et des collectivités locales

Le Maire, trois adjoints et 2 conseillères municipales ont participé au Salon des Maires et des collectivités locales, Porte de Versailles à Paris. Nos six élus se sont rendus à ce grand rendez-vous national à leurs frais (transport et hébergement) du 16 au 18 novembre, en posant des jours de congés.

Le jour de leur arrivée, ils ont d'abord répondu à l'invitation du Président de Région Laurent Wauquiez lors de la soirée des élus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le lendemain matin était consacré à la rencontre avec les exposants du salon. C'est le Sénateur du Cantal Stéphane Sautarel qui leur a fait visiter le Sénat (hémicycle, salle de réception, bibliothèque) comme il l'avait promis lors d'une visite à Val d'Arcomie il y a quelques mois. Cette visite s'est poursuivie par un temps d'échange sur les projets communaux.



De G à D : Christophe Baumelle, Stéphane Sautarel et Bernard Delcros (Sénateurs du Cantal), Hervé Hugon, Joëlle Mallet, Jean-Sébastien Archer, Brigitte Pascal, Romuald Rivière, Jean-Yves Bony et Vincent Descoeur (Députés du Cantal)

Nos élus ont également rencontré Bernard Delcros, Sénateur du Cantal. La visite du salon des maires s'est poursuivie ensuite, s'en est suivi une soirée préparée par l'Association des Maires du Cantal (AMF15).



Escalier d'honneur du Sénat

Enfin, le dernier jour, l'AMF15 a invité nos élus à visiter l'Assemblée Nationale et à assister à une séance à l'hémicycle. A l'issue, ils ont rencontré nos deux députés, Jean-Yves Bony et Vincent Descoeur.

Nos six élus ont ensuite repris le train pour pouvoir retourner au travail le lendemain, sans avoir pu assister au traditionnel discours du Président de la République qui clôture le salon, faute de temps.

Ce rendez vous national annuel permet non seulement à nos élus locaux de s'informer sur l'actualité des municipalités, mais également de tisser des liens avec nos parlementaires.



Vente de biens de section

La commission biens de section et domaine public s'était déjà réunie plusieurs fois pour répondre aux demandes de régularisation. Celles-ci portaient sur des situations foncières inadaptées à la vie actuelle et au besoin d'évolution du bâti. Cela concerne les hameaux de Pidières à Loubresse, de La Chasagne à Saint-Just et de la Lébrine à Faverolles.

Conformément à la réglementation, il a été procédé à un vote des ayants droit de la section. Le conseil municipal, décisionnaire final, a alors suivi la majorité exprimée par les urnes à chaque fois que cela a

été le cas, c'est à dire dans neuf dossiers de demande sur les dix déposés. Un seul cas n'a pas obtenu la majorité des voix. En l'absence de celle-ci, la situation est restée en l'état. La mise en œuvre des cessions validées est en cours. La prochaine étape consiste à procéder à un bornage contradictoire par un géomètre expert avant le passage chez le notaire.





Tarifs municipaux 2022

Lors du conseil municipal du 25 novembre dernier, les tarifs municipaux des locations touristiques et les tarifs municipaux annexes ont été votés sur les bases de la proposition de la commission tourisme.

La commune investit régulièrement sur ses 19 locations saisonnières afin de les maintenir à un niveau de qualité satisfaisant permettant de répondre aux attentes des locataires. Ainsi, il est nécessaire d'ajuster les tarifs en accord avec les gîtes de France et les prix du marché.

Globalement, ces locations constituent une recette profitable à la commune.

La location des emplacements à l'année pour les mobil homes de Saint Just a également subi une augmentation de 50 €, comme l'an dernier, afin que les tarifs des deux campings s'harmonisent. Le tarif de location d'emplacement de mobil home est encore supérieur à Faverolles, l'harmonisation poursuit son court.

L'hébergement de groupe de Saint Marc, situé au dessus de la salle communale, a vu ses tarifs totalement remaniés. Le tarif préférentiel appliqué aux habitants de Val d'Arcomie qui louent la salle avec



Salle des fêtes de Faverolles



Le tarif de location des salles communales de Loubaresse, Faverolles, Saint Marc ou le chapiteau de Saint Just, n'ont pas bougé pour les ré-

sidents de la commune (100 euros pour le week-end). Par contre, pour les personnes extérieures, les tarifs sont passés à 240 euros (180 euros pour Saint Marc), ce qui reste encore assez bas au vu du marché alentour. La caution demandée reste à 300 euros.



Salle et hébergement de groupe de Saint Marc

l'hébergement au dessus reste le même pour un week-end : 220 euros. Cela permet aux val d'arcomiens de louer la salle communale pour un événement festif en famille ou entre amis, à un tarif très abordable, avec la possibilité de faire dormir une douzaine de convives sur place, plutôt que de leur faire reprendre la route en fin de soirée. En ce qui concerne la location de l'hébergement de groupe pour les gens extérieurs à la commune, le tarif commence à 370 ou 410 euros pour la première nuit suivant la période de location. Les nuits suivantes sont facturées entre 110 et 150 euros pour les 12 couchages. La commune espère attirer ainsi quelques groupes familiaux ou amicaux pour des courts séjours dans notre commune, par exemple des groupes de marcheurs, de vététiste, de cavaliers ou de motards de passage dans notre région.

Concernant la piscine municipale, et sachant que le tarif n'a pas changé depuis la création de l'euro en 2002, il a été procédé à une remise à niveau. L'entrée pour un adulte, encore à 2 € jusqu'à cet été, ne reflétait pas le coût du service. Il a été décidé de passer le tarif à 3 € pour les adultes et à 1,50 € pour les enfants de moins de 12 ans. La piscine de Saint Just reste toujours la moins chère à des kilomètres à la ronde. Le tarif des abonnements suit proportionnellement la même augmentation que le tarif de



l'entrée seule : il passe à 24 euros pour les adultes et 12 euros pour les enfants donnant accès à 10 entrées. Les enfants scolarisés dans les écoles de Val d'Arcomie ont toujours un accès gratuit à la piscine,

tout comme les locataires des campings et gîtes municipaux de la commune.

Le détail des tarifs de locations touristiques ou les tarifs annexes de Val d'Arcomie (Salles communales, emplacement pour bateau dans le hangar de stockage, piscine, tennis...) sont consultables sur le site internet de la commune.

Tarifs municipaux annexes



VIE DE LA MUNICIPALITÉ

Adressage

La longue tâche de l'adressage suit son court. La commission Adressage, présidée par Jean-Claude Chastang, a déterminé les noms de nos rues souvent en concertation avec les riverains. Les noms retenus sont le plus neutre possible, si possible en accord avec le lieu : par exemple, on retrouve des noms d'arbres qui bordent les lieux, des anciens noms de lieu dit ou de parcelles cadastrales, des noms de métiers qui étaient ou sont



toujours présents dans la rue.

Les services de la poste, prestataire de la commune, finissent de saisir les nouveaux noms de rue et attribuent un numéro à chaque bâtiment selon des règles bien définies. Chaque numéro est précisément géo-localisé entre autres pour guider les secours.

Vous serez informés de la prochaine étape dans le prochain bulletin municipal, avec la carte où figurent les nouveaux noms de rue.



VIE ASSOCIATIVE

Dossier suivi par Jean-Sébastien Archer



Réunion entre la Municipalité et les représentants des associations de la commune

Le 10 novembre dernier, la Commission Association a réuni les présidents ou représentants des associations actives de Val d'Arcomie à la salle des fêtes de Loubaresse. Sur les 20 associations invitées, 18 étaient représentées.

La municipalité apporte son soutien aux associations. Cette réunion avait pour objectif de présenter et de lister les moyens matériels et de communication mis à disposition des associations par la mairie. Certaines associations ont déjà eu la bonne idée d'organiser des manifestations en commun, cette initiative est à encourager. Un calendrier des manifestations des associations de la commune est disponible sur le site internet de la commune, il a été demandé aux associations de tenir informé au plus tôt l'administrateur du site internet (administrateur@valdarcomie.fr) des dates de manifestations afin de mettre ce calendrier à jour en temps réel et d'éviter d'organiser deux manifestations le même jour sur la commune. Le même type de démarche est lancé au niveau de l'office du tourisme de Ruynes en Margeride. La réunion s'est terminée par un moment d'échange autour du verre de l'amitié.



Manifestations estivales

Malgré des impératifs sanitaires foncièrement complexes et perclus de doutes, la commune a été le théâtre de manifestations estivales organisées par les dynamiques associations val d'arcomiennes.

Ce furent des randonnées, parfois sous un ciel capricieux, avec notamment la marche gourmande de Loubaresse le 13 juin et une étape du tour du Cantal Pédestre à Faverolles le 18 août.

Les soirées « Pizza au four à bois de la Ferme Allègre » ont également connu un beau succès. Les marchés de pays de Loubaresse ont rythmé les mercredis une semaine sur deux.

Enfin, des fêtes votives à Loubaresse et Saint Just, des concours de pétanque et apéro-concert ont égayé nos villages.

La municipalité est reconnaissante envers tous ces bénévoles.



Animation «Un village à l'honneur » à Saint Marc

La branche culturelle "Pays d'Art et d'Histoire" de Saint Flour Communauté a organisé une animation «Un village à l'honneur » à Saint Marc le dimanche 31 octobre 2021. Ce programme consiste à présenter un village en patois et en français, sous la conduite de Christian Omelhier, mu-railleur et linguiste. L'animateur « lit » à travers les pierres l'histoire du village et de ses construc-tions anciennes.

Plus d'une cinquantaine de participants s'étaient regroupés à l'église Saint Mary de Saint Marc pour apprendre beaucoup sur les multiples transformations de l'église depuis ses origines, qui remonteraient au XIVème siècle selon l'histo-rien cantalien du XIXème Jean-Baptiste De Ribier. L'art religieux de l'église a été détaillé. Seul le



tableau ano-nyme du XIXème siècle, de 2,50m de haut, re-présentant le christ sur la croix avec à gauche Saint Jean soutenant

la Vierge et à droite Sainte Madeleine à genoux, au-ra gardé tous ses mystères. Le groupe a ensuite dé-ambulé dans le village écoutant les explications du guide au sujet des croix, du monument aux morts, et de toutes les constructions qui composent le village comme l'ancienne mairie qui fut l'école du village jusqu'à l'aube des années cinquante.

A l'issue de la visite, le comité d'animation de Saint Marc a offert une boisson chaude et une collation aux participants dans l'autre ancienne école du vil-lage aujourd'hui transformée en salle des fêtes.

Rallye des six ponts



Le 23 septembre dernier, le « Six Bridges Rally », rallye des six ponts en français, a fait une étape sur notre commune. Cette manifestation, d'initiative allemande, consiste en un rallye touristique réservé à des autos et motos anciennes, dans le but de soutenir le classement de six ponts à l'UNESCO. Les ponts concernés ont le point commun d'être des ponts en arc, comme Garabit. Deux sont situés en France (Viaduc du Viaur et Garabit), deux au Portugal, un en Allemagne et un en Italie. Les rallye relie ces ponts en traversant neuf pays européens sur un par-cours de 6000 km.

Cet évènement médiatique a mis en lumière le site de Garabit. L'arrivée de cette étape du rallye était organisée au pied du viaduc. La commune (et Saint Flour Commu-nauté) a ensuite invité les participants, les organisateurs et les personnalités locales pour un pot d'accueil. A cette



occasion, après les discours traduit en allemand, le Groupe Folklorique de la Haute Truyère a fait une démonstration de nos danses traditionnelles. Tout le monde a ensuite partagé le verre de l'amitié en dégustant des produits régionaux achetés chez les commerçants de la commune (charcuterie, fromage et pounti).





Travaux à l'ancienne mairie de Saint Just et agence postale communale

Comme vous avez pu le voir sur place en octobre, et comme vous avez pu le lire dans la presse locale, le bâtiment de l'ancienne mairie de Saint Just a bénéficié des premiers travaux de consolidation. Seize pieux de 9 à 16 m de profondeur ont été enfoncés sous les fondations pour arrêter la lente descente de l'angle sud-ouest du bâtiment dans le sol argileux. Ces pieux seront ensuite solidarifiés par une dalle. Ainsi, le bâtiment ne devra plus bouger.

Cependant, les travaux ne sont pas terminés. La salle du rez de chaussée doit être réhabilitée. C'est l'occasion de la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite : entre autres travaux, la marche de l'entrée sera supprimée. Les travaux reprendront en février.

L'ancienne école de Saint Just, qui est désormais l'annexe de mairie de Saint Just, a également subi quelques travaux de réhabilitation, certains ne sont pas terminés. Le point poste aménagé à droite dans l'en-

trée est opérationnel depuis septembre. La secrétaire de mairie vous y accueille aux mêmes horaires (mardi de 9H00 à 12H30, jeudi de 13H30 à 17H00 et vendredi de 13H30 à 16h30) pour assurer les opérations courantes des détenteurs d'un compte à la banque postale ou pour faire vos envois postaux.

Au rez de chaussée, sous l'annexe de mairie, côté cour, la grande salle de l'école a subi un rafraîchissement et un aménagement adéquat, et peut maintenant être utilisée par les associations de la commune. Il suffit pour cela de la réserver au secrétariat de la mairie au 04 71 73 70 11.

Le secrétariat de Mairie, actuellement dans la salle de classe de gauche, passera cette année dans la salle de droite après réhabilitation des lieux, ce qui permettra à la secrétaire de gérer plus efficacement le point poste et le secrétariat en même temps



Lors des travaux à l'ancienne école de Saint Just, un lot de vieux vélos d'écoliers a dû débarrasser les lieux. Ils ont été donné à l'association caritative « Un bus pour le Sénégal » sise à Bourgs sur Colagne en Lozère. Cette association restaure des vieux vélos depuis une quinzaine d'années, et les revend pour financer des actions d'aide à la population au Sénégal (Enfance, soins, aide à l'habitat et aux commerces)

Entretien des chemins

Une nouvelle technique d'entretien des chemin a été testé par la commune. Des essais ont eu lieu sur le chemin sous le cimetièrre de Faveroles (900 m de chemin qui mène à Pouzols) à l'aide d'un engin à lame niveleuse avec scarificateur, et avec plaques de compactage. C'est l'entreprise ETA Fabien Alinc qui propose ce nouveau service. Le résultat répond pleine-



ment aux attentes sur ce genre de chemins .



Programme des travaux de voirie

L'entreprise Marquet a été retenue pour les travaux de voiries et chemins à venir pour un montant des travaux de 188 600 €.

1ère tranche : Voie Communale (VC) de La Chasagne (720 mètres linéaires [ml] en enrobé), VC de La Prade (240 ml en enrobé), VC Ecole Bournoncles, Chemin Saint-Just / La Fage (1600 ml)

2ème tranche : VC Accès Lieu-dit L'Usine (220 ml en enrobé), VC de Saint-Just à Falcimagne (855ml en enrobé), Chemin de Lespinas (650 ml)

Route de Falcimagne



Local de stockage et séchage des plaquettes bois

Le local de séchage et stockage des plaquettes bois construit cet été à Faverolles est opérationnel.

Ce hangar de 300 m³, bien aéré pour faciliter le séchage, a été bâti derrière le hangar municipal près du stade de Foot de Faverolles. Les plaquettes de bois servent à alimenter la chaudière à bois située à l'entrée du camping de Faverolles. Ce nouveau réseau de chaleur chauffe la salle des fêtes, l'accueil et le logement du camping, le logement à côté de la mairie, la mairie, et l'école avec son logement. D'un coût total de 340 000 euros, il a été subventionné à 60 %. Le même dispositif est en place à Loubaresse depuis plus de dix ans, fonctionnant sur le même principe de plaquettes bois et alimentant aussi 5 bâtiments municipaux dont l'école et la salle des fêtes.

Ce sont les agriculteurs de Val d'Arcomie qui alimentent la commune en plaquettes de bois. Une fois par an, une entreprise de broyage vient transformer le bois mis de côté par les agriculteurs dans chaque ferme concernée. Les plaquettes peuvent être composées de tout type de bois, résineux ou feuillus, arbres et branchage jusqu'à un diamètre de 50 cm.

Les agriculteurs de la commune ont été tous sollicités par courrier l'an dernier. Plusieurs réunions d'information ont eu lieu sur les modalités de la vente des plaquettes. Les agriculteurs estiment le cubage de bois qu'ils pourraient fournir pour l'année, la commune compulse les données et en fonction des besoins, tout en restant proportionnel, donne à chaque agriculteur le cubage de bois qu'elle va leur acheter.

Cette année, c'est 576 m³ de bois qui ont été ache-

tés à neuf agriculteurs val d'arcomiens pour chauffer. En novembre, un entrepreneur a été missionné par les agriculteurs pour broyer le bois en plaquettes. L'opération a pris quelques jours. Le bois est désormais stocké dans cette nouvelle aire de séchage ainsi que dans le hangar municipal de Puechabrier pour le côté Loubaresse. Le temps de ces travaux, le stockage des plaquettes a pu se faire dans une annexe de la biscuiterie gracieusement mis à disposition. La commune remercie la SAS Arcomie pour ce prêt.

Ce mode de chauffage, avec achat du combustible en circuit court, permet de ne plus être dépendant des énergies fossiles sur une dizaine de bâtiments



communaux, tout en valorisant l'entretien des parcelles boisées des agriculteurs de la commune.

Les agriculteurs intéressés pour la collecte de plaquette de 2022 peuvent se signaler jusqu'au 15 février 2021 en mairie par mail ou par courrier, en précisant les quantités envisagées.



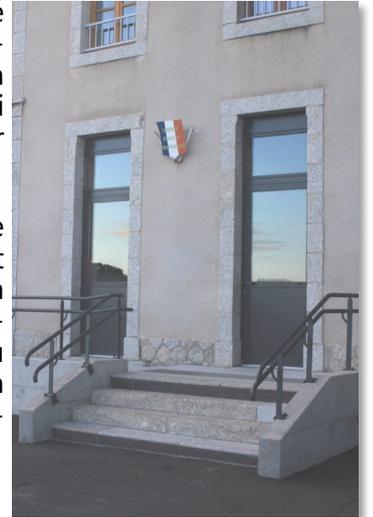
Travaux à l'école de Loubaresse



Des travaux d'accessibilité ont débuté à l'école de Loubaresse. Pour la rentrée de septembre, la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite était opérationnelle. Celle-ci a été installée à l'entrée

principale, les deux portes ont été remplacées. La cloison qui, dans les deux halls de l'entrée, séparait le côté école des filles du côté des garçons a été ouverte, au rez de chaussée comme à l'étage. Un des deux escalier qui montait au premier étage a été supprimé.

Dans un deuxième temps, toujours pendant les vacances scolaires, la suite des travaux consistera à refaire la dalle du hall d'entrée, à y créer un WC aux normes handicapé et un accès à la cave.



Carrefour de La Prade

Des travaux d'élargissement ont eu lieu pour améliorer la sécurité du carrefour de la route de La Prade. Les travaux ont été réalisés par les agents sur environ 30 m linéaires : terrassement, drainage du fossé, mise en place de pierres cassées et de tout venant pour environ 2200 €. Une couche d'enrobé sera rajoutée par la suite.



Route de Sagnère



Suite à de gros orages du mois de septembre, la route de Sagnère a été lourdement endommagée sur environ 100 m linéaires. Les agents communaux ont réalisé les travaux de remise en état de la chaussée : apport de pierres cassées, mise en œuvre de 30 t de grave émulsion pour environ 1600 €.



Extension du parking du Drop

Des travaux d'extension du parking du drop ont été réalisés pour que le restaurant puisse accueillir plus de camions (25 semi-remorques au total) et pour que ceux-ci puissent se garer et manœuvrer plus facilement. Les travaux ont coûté 14 000 € pour les 600 m² de surface.





Ecrans numériques interactifs dans les écoles

Dans le cadre du plan « France Relance » initié en septembre 2020 par le président de la république, un appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a été lancé. Il vise à assurer un égal accès au service public de l'éducation en appuyant la transformation numérique des écoles.

La municipalité a candidaté en proposant l'achat de tableaux numériques interactifs pour les quatre classes éligibles de nos deux écoles. Le projet a été validé par l'académie. L'entreprise cantalienne Po-bRun de Vic sur Cère a été choisie pour fournir les équipements et le service correspondant.

Ainsi, pendant les dernières vacances scolaires, des travaux de réseau ont été effectués dans les deux écoles pour installer deux prises réseau par classe, et ainsi permettre de brancher les équipements par un fil et se passer de la WiFi si besoin. Les matériels ont été livrés. Il s'agit, pour chaque classe, d'un tableau numérique interactif, sorte de tablette géante de 165 cm de diagonale sur laquelle on peut interagir ou bien écrire à l'aide de son doigt ou d'un stylet. L'écran est fixé sur un pied à roulette permettant de le mouvoir d'un côté ou l'autre de la classe. De plus,



ce pied est doté d'un moteur qui permet de monter ou descendre l'écran pour le mettre en position basse à la portée des élèves (voir photo) ou bien plus haut pour l'instituteur. Chaque écran est relié à un ordinateur dédié, équipé d'une suite de logiciels pour créer ou diffuser du contenu éducatif. Enfin, les ordinateurs sont équipés d'une liseuse, sorte de caméra sous laquelle on peut glisser un livre pour qu'il soit visionné sur l'écran géant. L'entreprise choisie assure une formation pour les instituteurs, la maintenance et un service d'assistance pour les écoles.

Ces équipements ont été choisis parmi un panel de solutions technologiques et éducatives dont le tarif variait du simple au double. Il a été choisi un équipement plus qualitatif et moderne, plutôt qu'une solution à la technologie bientôt dépassée. L'investissement total, avec les travaux de réseau, est d'environ 20 000 euros, subventionné à un peu plus de 50 %.

Nos écoles ainsi dotées pourront offrir aux élèves une autre approche pédagogique, plus moderne et plus ludique, dans l'air du temps. Cette génération, qui n'échappe pas au numérique, sera ainsi préparée à l'avenir à l'aide d'outils technologiques de pointe.



Initiation à la pratique d'un sport pour les enfants des écoles

Lors des après midi de TAP (Temps d'Activité Périscolaire), les enfants des deux écoles de Val d'Arcomie ont eu droit à une initiation à la pratique du Rugby. L'activité a été animée par le club de rugby de Saint Flour depuis la rentrée jusqu'aux vacances de la Toussaint. Le moniteur dispensait le cours les vendredis après midi d'abord à Faverolles puis ensuite à Loubaresse.

Le même type d'initiation à un sport aura lieu des vacances de printemps jusqu'aux grandes vacances pour le Hand-ball, avec l'appui du club Saint-Flour Handball, dans les deux écoles.

Le reste de l'année, les TAP seront animés dans les deux écoles par le Pays d'Art et d'Histoire de Saint Flour Communauté, le groupe folklorique de la Haute Truyère, une animation environnement du SYTEC ou bien l'Ecomusée.



Besoin de se déplacer sur le territoire intercommunal ?

Vous connaissez tous le Mouv'Pass, ce service de transport à la demande de Saint-Flour Communauté, qui permet à tous les habitants de se déplacer de porte à porte sur le territoire de la communauté de commune, pas uniquement à destination de Saint-Flour d'ailleurs. En effet, la commune de départ et la commune d'arrivée doivent faire partie de la communauté de commune, c'est la seule condition. Sachez vous que Saint-Flour Communauté prend en charge 85% du coût du trajet. Ainsi, l'utilisateur ne participe qu'à hauteur de 15% du prix, soit 6 euros pour un trajet seul, 4 euros pour un trajet de groupe. Les trajets sont gratuits pour les enfants de moins de 5 ans.

Les élus ont décidé de reconduire pour 2022 ce service particulièrement utile pour les habitants les

moins mobiles.

Ce service de mobilité à la carte est ouvert sur réservation préalable pour 24 trajets maximum par usager et par an. Le bilan établi depuis sa mise en place témoigne de son utilité auprès des habitants. Pour joindre le service, appelez le 04 71 60 71 72 (joignable du lundi au vendredi de 9h à 12h – réservation la veille avant 10h).



Déploiement de la Fibre : Point de situation

Ca y est, quelques val d'arcomiens sont les premiers de notre commune à être abonnés à la fibre. Le déploiement de la fibre se poursuit encore et tous ceux qui seront éligibles à la fin cette phase n°3 de l'opération (mi 2022) ne sont pas encore reliés. Ainsi, il est désormais possible de s'abonner à la fibre si vous résidez bourg de Faveroles, à Montchanson, La Brugère, Pouzols, Champiols, ainsi qu'au bourg de Loubaresse (au cas par cas à Loubaresse).

Courant décembre, le secteur de Saint Just a été relié à l'armoire de zone située à Rageac dont il dépend. Quatre fibres ont été enterrées entre le bourg de Saint Marc et Le Monteil de Saint Just. Le reste de la liaison se fera par les poteaux existants jusqu'à Saint Just. Une liaison fibre a également été enterrée entre Saint Just et Charmensac. D'autres liaisons se feront par poteaux.

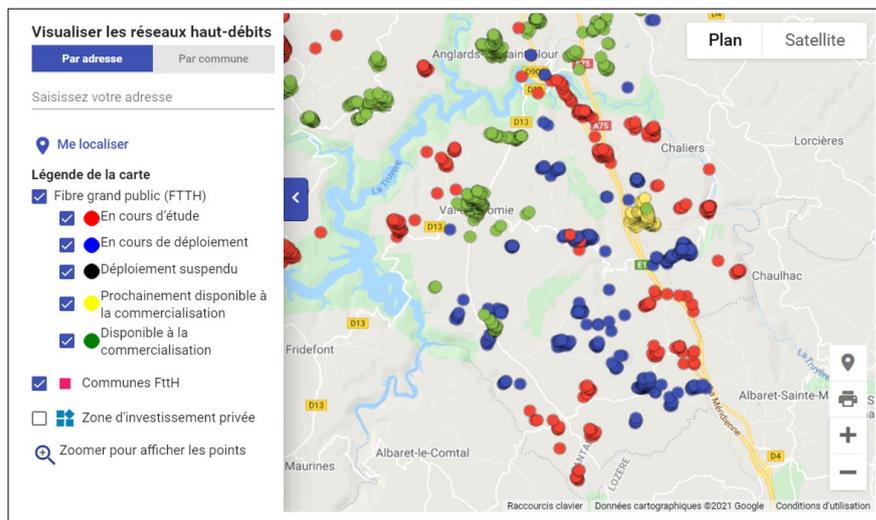
Pour suivre l'avancée du déploiement et savoir où en est votre foyer, nous vous renvoyons toujours vers le site internet d'Auvergne Numérique et sa carte fibre mise à jour régulièrement (<https://www.auvergne-numerique.fr/carte-fibre-v2>). Les points en vert sont déjà éligibles, ceux qui sont en bleu sont en cours de déploiement (mais pas forcément servi lors de cette phase n°3), les points en rouge sont toujours en cours d'étude et ils ne font pas forcément partie des zones bientôt déployées.

gner votre fournisseur d'accès à la fibre, vous pouvez lui communiquer la référence technique RIP de votre habitation ou IMB (exemple : IMB/15108/X/009U) que vous trouverez en cliquant sur le point qui vous concerne sur cette même carte en ligne (cliquez puis sélectionnez « + d'infos »). Vous pouvez également vous rendre en boutique.

Pour plus de sûreté, lorsque votre habitation est signalée en bleu, vous pouvez adresser une demande à Auvergne numérique par le biais de leur formulaire de contact ou bien à l'adresse mail poletechnique@auvergne-numerique.com. Précisez leur votre RIP/IMB. Ils vous répondront soit que vous faites partie de cette phase de déploiement, et vous serez relié cette année ; soit que vous faites partie d'une zone dite « raccordable à la demande », et il vous faudra faire une demande de raccordement pour espérer un raccordement en 2023.



Rappelons que tant que l'adressage n'est pas encore terminé, pour renseigner



Dépôt des demandes d'urbanisme en ligne

Il existe désormais trois options pour déposer une demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la commune où se situent les travaux : déposer votre dossier papier au guichet de la commune ; envoyer votre demande en recommandé avec accusé de réception ; déposer votre demande en ligne.

Le service de dépôt des demandes en ligne est disponible depuis le 1er janvier 2022. Dans un premier temps, il vous sera demandé de vous identifier par le biais du dispositif « France Connect » (c'est à dire par votre connexion à un autre service de l'état comme les impôts ou la sécurité sociale) ou bien en créant votre compte. Vous pourrez ensuite choisir quel dossier vous souhaitez créer :

- Permis de Construire : pour Maison Individuelle (PCMI) ou classique (PC) ;
- Permis d'Aménager (PA) ;
- Permis de Démolir (PD) ;
- Déclaration Préalable de travaux : pour Maison Individuelle (DPMI) ou classique (DP) ;
- Déclaration Préalable valant Lotissement (DPLT) ;
- Certificat d'Urbanisme : d'information (CUa) ou opérationnel (CUb) ;
- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Vous devrez ensuite saisir le formulaire puis joindre impérativement les pièces nécessaires suivant le projet envisagé (plan de situation, plan masse, photographies, etc.). Les pièces devront être jointes sous format PDF, JPG/JPEG ou PNG.



+ simple

+ fiable

+ rapide



Dès l'enregistrement de votre dossier sur la plateforme, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE). La commune sera ensuite informée du dépôt de votre dossier et vous délivrera un numéro via l'envoi d'un Accusé de Réception Electronique (ARE). La date de dépôt de votre dossier faisant foi pour le délai d'instruction sera celle de l'Accusé de Réception Electronique (ARE).

Suivez le QR Code ci contre pour accéder au service ou bien rendez vous sur la page <https://saint-flour-communaute.fr/urbanisme-et-habitat/demander-une-autorisation-urbanisme/>



Communauté 360



Une antenne de « Communauté 360 » vient d'ouvrir dans le Cantal. La communauté 360 assure une écoute téléphonique destinée à toute personne en situation de handicap, aux proches aidants et aux familles confrontées à des difficultés particulières dans leur quotidien ou en recherche de solution d'accompagnement. Elle apporte une réponse grâce à un nouveau mode d'organisation entre acteurs.

L'ADAPEI du Cantal sera le porteur administratif de la communauté 360 sur financement de l'ARS.

Numéro vert : 0 800 360 360
7j/7 de 7h à 21h

Aide aux aidants



UNIS POUR LES FAMILLES

Une « Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants familiaux » a été créée par l'UDAF du Cantal (Union Départementale des Associations Familiales). Les personnes qui ont la lourde tâche de prendre en charge un proche dépendant, qu'il soit adulte, enfant, handicapé ou malade, peuvent se faire accompagner par cette plateforme. Une permanence téléphonique permet d'écouter et de conseiller les aidants. Un service de répit à domicile permet aux aidants de souffler ponctuellement en laissant la personne aidée à un intervenant formé. Enfin, un psychologue peut intervenir gratuitement pour faire du

soutien aux aidants. Pour accéder à ces services, appelez au 04 71 43 14 16 le lundi et jeudi de 13h30 à 17h00, ou le mardi et mercredi de 9h à 12h15. Contact par mail à l'adresse :

aideauxaidants@orange.fr

Colis de Noël

Comme tous les ans, des colis de Noël ont été distribués aux séniors de plus de 75 ans par les conseillers municipaux. Cette année, les colis ont été composés par les mets des producteurs et commerçants de Loubaresse (c'était ceux de Faveroles l'an dernier). Nos aînés ont eu la chance de déguster du miel des Ruchers de la Marge-



tionnés par le restaurant Le Drop, des gâteaux salés et sucrés « Kesbon » de la Biscuiterie, le tout accompagné par du vin fourni par l'Auberge Paysanne de la Bessaie. Cent trente deux colis ont ainsi été confectionnés par les conseillers municipaux de la commission affaires sociales. Dix autres colis plus spéci-

riques et adaptés au cas par cas ont été livrés pour les résidents des maisons de retraite. D'autre part, tous les employés de la commune ont également reçus des colis de Noël confectionnés par l'épicerie chez Nadine.

ont été livrés pour les résidents des maisons de retraite.

D'autre part, tous les employés de la commune ont également reçus des colis de Noël confectionnés par l'épicerie chez Nadine.



Boîte à Livres de Loubaresse

L'installation de boîtes à livres au sein des communes du territoire est un des projets mené par le Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ) de Saint-Flour Communauté. Vingt cinq communes du territoire se sont portées volontaires pour accueillir ce dispositif dans le but d'encourager la lecture en suivant une démarche de développement durable.

Notre commune s'est portée candidate pour recevoir une boîte à livre qui a été installée à Loubaresse, devant l'école. Le principe de fonctionnement est simple : vous pouvez y déposer un livre ou en emprunter un à votre guise. Après l'avoir lu, vous pouvez le ramener pour que d'autres en profitent. Cette initiative a pour but de favoriser les échanges et encourager le plaisir de la lecture. Pensez également à y déposer des livres pour la jeunesse. Prenez soin des ouvrages, et déposez y des livres qui vous ont plu, car dans l'esprit, c'est le partage des livres, pas le rebut.



Cloche de Montchanson

Le samedi 21 août 2021, une messe a eu lieu en l'église de Montchanson. A cette occasion, le père Franck Savornin a dévoilé et béni l'ancienne cloche de l'école de Montchanson, qui trônera désormais dans l'édifice religieux. En effet, cette cloche portant des signes pieux (le Christ, la Vierge et des inscriptions) n'aurait pu trouver plus belle destinée, elle continue ainsi à faire partie de notre histoire. La cérémonie a eu lieu en présence du Maire et d'adjoints. Un pot a été offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie.



BRÈVES

Balades bien-être pour les séniors

Des balades bien-être sont proposées gratuitement tous les jeudis par la maison France-Service de Ruynes en Margeride. Elles sont réservées aux séniors de plus de 60 ans, et se déroulent dans la campagne environnante de 15 à 16h. Cette initiative est issue de l'opération « Marchons dans nos campagnes » sous l'égide des Offices du Sport, dans le but d'offrir un sport pour tous, social et solidaire. L'animation est gratuite et encadrée par des éducateurs sportifs diplômés de l'OMJS (Office Municipal de la Jeunesse et des Sports) de Saint-Flour. Par temps de pluie, des séances d'activité physique adaptées seront proposées en salle. Le pass sanitaire est obligatoire. Renseignements au 04 71 20 09 26.



GRATUIT ET RÉSERVÉ AUX SÉNIORS

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

MARCHONS DANS NOS CAMPAGNES

RUYNES-EN-MARGERIDE
Maison «France Services»

Saint-flour
COMMUNAUTÉ

BALADES BIEN-ÊTRE
Encadrées par des animateurs qualifiés

Toutes les semaines | à partir du 30 septembre 2021 | le jeudi de 15h00 à 16h00

Par temps de pluie, des séances d'activités physiques adaptées seront proposées en salle

Renseignements et inscriptions auprès de la Maison «France Services» au 04.71.20.09.26

LES OFFICES DU SPORT | AGENCE NATIONALE DU SPORT | La Région | cantal | OMJS

ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par Christophe Baumelle



Collecte des déchets

La gestion des déchets est depuis 2016 assurée par la Communauté de communes. Le constat fait sur notre commune est de deux ordres : le nombre de points de collecte est très important (242 pour Val d'Arcomie, soit 11% du nombre de points de collecte sur tout le territoire de Saint Flour Communauté

alors que la commune représente 4 % des habitants), et de nombreux sites sont problématiques du point de vue de la sécurité. Saint Flour Communauté a, sur une grande partie de son territoire (54 communes), déjà optimisé la collecte afin de générer des économies et de fait éviter d'augmenter les taxes dues par les particuliers. En effet, celle-ci devrait tendre à la baisse pour Val d'Arcomie jusqu'en

2027. Toutefois, il ne reste quasiment plus que notre commune pour laquelle le travail d'optimisation n'a pas été entrepris. C'est donc dans cet esprit que

d'importants changements vont être menés sur notre commune avec en premier lieu le déplacement des points de collecte jugés dangereux (marche arrière, demi-tours en terrain privé, passages étroits, ...) et en second lieu un regroupement de points de collecte parfois peu utilisés et isolés. Des propositions ont été faites par les services de Saint Flour Communauté et compte tenu de la dangerosité, certains points ont déjà été modifiés avec une information aux personnes directement concernées. Globalement, vous avez été très compréhensifs et les élus vous en remercient. En contrepartie, nous avons souhaité que la communauté de communes aménage convenablement les points de collecte par la création de dalles béton et la mise en place de dispositifs pour masquer et protéger les containers : l'objectif est d'avoir des points moins nombreux mais mieux aménagés ! Un effort particulier sera fait aux abords des sites touristiques et classés.

C'est dans cet équilibre que la commune souhaite travailler sur ce sujet en s'assurant du meilleur service pour tous dans une maîtrise des coûts. A ce titre, une commission déchets a été créée et travaille d'ores et déjà sur les propositions de Saint Flour Communauté.

ENVIRONNEMENT

Le SYTEC 15 (Syndicat des Territoires de l'Est du Cantal), qui s'étend sur les communautés de communes "Saint Flour Communauté" et "Hautes-Terres Communauté", s'était lancé dans l'organisation d'un Atlas participatif de la Biodiversité en 2017. L'implication de chacun dans cet ambitieux projet a permis de compléter et d'améliorer grandement les connaissances de la faune et de la flore du territoire de l'Est du Cantal. Le résultat de cet inventaire se concrétise aujourd'hui dans l'outil en ligne nommé Biodiv'Est Cantal.



Ce site internet permet la visualisation et la restitution des connaissances de la faune et de la flore du territoire. L'objectif est de mettre à disposition du public, les données collectées sur la biodiversité de l'Est Cantal et ainsi contribuer à sa connaissance et sa préservation, par le plus grand nombre, des habitants aux décideurs publics et privés.



L'ensemble des informations présentées permet d'appré-

cié et de mieux connaître les espèces présentes, notamment grâce à leur répartition et leur statut de protection, avec une entrée par espèce ou par territoire. Vous pourrez ainsi retrouver la présence et la répartition des espèces par commune, avec photos et description. Biodiv'Est Cantal ne prétend pas à l'exhaustivité. L'absence d'observation d'une espèce sur un secteur géographique ne signifie pas implicitement l'absence de l'espèce.

Sur les 4000 espèces observées illustrées par 7000 photos, 800 sont protégées et 630 sont dites « à enjeu ». Le site propose entre autre une liste des observations les plus courantes recensée dans la quinzaine précédente, ou bien la liste des observations commune par commune. Chaque fiche espèce propose un lien vers l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), système d'information de référence pour les données sur la nature.

Si le frimas hivernal vous confine à la maison, c'est le site idéal pour se cultiver sur la nature qui nous entoure, celle que l'on se doit de connaître et de préserver.



FOCUS SUR ...

Kesbon, la marque des biscuits de Loubaresse



Le démarrage de la biscuiterie de Loubaresse a pris du retard en raison de la pénurie de composants et de la crise sanitaire. La production a pu commencer en septembre dernier. Comme prévu, trois employés, tous les trois val d'arcomiens, ont alors pris leur fonction. Il s'agit d'un responsable du site, une pâtissière et un agent de production.

La campagne de communication a elle aussi débuté. La société s'appelle SAS Arcomie, mais avant toute chose, il a fallu trouver un nom à la marque. Ce nom se devait d'incarner à la fois le Cantal et traduire une volonté de redonner un coup de neuf à de bonnes recettes oubliées. Ce sera de la phrase en patois « Que qu'o's bon » que naîtra le nom la marque « Kesbon ».



désormais une marque référencées au niveau régional dans la chaîne de magasins bios BioCoop, et dans des épicerie fines et autres épicerie bio. La vente se fait aussi en ligne sur des sites spécialisés. La loi Egalim, qui impose désormais plus de produits bio dans la restauration collective publique a donné un petit coup de pouce au référencement de la marque dans des plateformes de grossistes bio. Quelques brasseries parisiennes proposent également Kesbon.

Vous pourrez également déguster des produits Kesbon si vous utilisez la compagnie aérienne Amélia (vols depuis, entre-autres, Aurillac, Rodez, Brive et Clermont Ferrand vers Paris), qui a pris le parti de ne proposer que des mets locaux et bios à ses passagers.

Dans notre secteur, vous trouverez les biscuits et pachades au magasin Bio Attitude de Saint Flour. Enfin, notez que nos aînés on pu goûter les biscuits « P'tits Costaud » dans les colis de Noël.

La campagne de communication est lancée. Les biscuits « Les p'tits Costaud » et les « Pachades » font leur apparition au salon du gourmet, l'entreprise concourt au Trophées des entreprises, la marque bio Kesbon apparaît au grand jour.

Ainsi, à ce jour, Kesbon est



GAEC des V'Ollières

Un nouveau GAEC a vu le jour à Val d'Arcomie, aux Ollières de Faverolles, d'où son nom « GAEC des V'Ollières », petit jeu de mot pour cet élevage de poules pondeuses bio.

Ce GAEC familial est composé de trois associés : Laure Fontant, précédemment associée à son mari Louis-François en production ovine, Edouard Fontant, son fils, ingénieur agronome de formation et jusque-là en charge de

l'installation des jeunes agriculteurs au Crédit Agricole Creuse ; et Caroline, sa belle-fille, juriste en droit public qui a repris ses études en vue de son installation.

Edouard et Caroline habitaient depuis 10 ans dans l'Allier et la quarantaine approchant, ils s'interrogent sur leur avenir professionnel et sur le cadre de vie à offrir à leur famille. La décision est prise, ils bouclent leurs valises direction Faverolles avec leurs 4 enfants en vue de reprendre l'exploitation familiale. Il aura fallu presque 4 ans entre les balbutiements du projet et les premiers caquètements.

Souhaitant développer cette production, Edouard contacte l'entreprise CDPO (contractant du GAEC pour la commercialisation des œufs) qui cherchait justement des éleveurs désireux de se lancer dans l'aventure de l'œuf bio. Suite à l'arrêt des cages et à la fermeture de certains élevages dans l'Ouest, CDPO est ouvert à des partenariats à proximité de l'axe autoroutier qui relie l'Auvergne à leur centre de conditionnement près de Montpellier.

Grâce à un échange foncier avec un autre jeune agriculteur de la commune, le bâtiment a pu s'implanter sur un terrain adapté à la production. Le GAEC a été soucieux de l'intégration paysagère afin que le bâtiment, bien que de grande dimension, reste discret et n'altère pas le paysage (coloris, orientation, maintien de la végétation, hauteur de la construction...). Sur 10 hectares de parcours enherbés, arborés et clôturés, les cocottes peuvent s'ébattre librement au grand air, gratouiller et se faire le bec.

Les installations intérieures sont techniques et modernes, conçues pour s'adapter aux besoins naturels de l'animal et à son bien-être, tout en offrant à l'agriculteur un outil de travail fonctionnel et performant. Les deux poulaillers sont reliés au milieu par un centre de conditionnement commun où se dé-



roule le tri quotidien des œufs (3h par jour). Le centre de conditionnement est très automatisé mais nécessite néanmoins une présence humaine permanente. Les 22 000 œufs quotidiens sont acheminés à la demande sur des convoyeurs puis triés manuellement sur une table de tri, avant de continuer leur chemin vers le système qui les range automatiquement sur des alvéoles qui sont ensuite empilées. En bout de

chaîne, l'agriculteur range le tout sur des palettes de 10 800 œufs qui sont collectées 3 fois par semaine par l'entreprise CDPO pour être commercialisés sous plusieurs marques bio en magasin et en grande surface.

Afin de permettre une ambiance saine à l'intérieur des poulaillers, des fumières sont accolées à chaque extrémité du bâtiment pour permettre l'extraction hebdomadaire des fientes qui serviront d'engrais sur l'exploitation familiale et sur d'autres exploitations engagées en agriculture biologique. La ventilation thermo statique permet également de réguler la température dans le bâtiment pour permettre aux animaux de ne pas subir des écarts de températures en fonction des saisons. Les poules sont totalement libres de leurs allers-venues à l'intérieur et à l'extérieur. A la tombée de la nuit, les gallinacés rentrent instinctivement à l'intérieur où elles se perchent pour dormir. Au petit matin, elles vont pondre comme bon leur semble, dans des nichoirs offrant un espace plus sombre et caché, permettant à la poule de pondre dans un endroit plus cosy. Deux chaînes permettent à chacune de pouvoir accéder à l'alimentation sans se bousculer, et 6 400 pipettes d'eau leur permettent de s'abreuver à volonté.

Les 23 500 premières poulettes Hy-line, race tranquille et douce, ont été accueillies le 6 août dernier à l'âge de 17 semaines, avec l'aide d'agriculteurs, famille et amis pour les premières maintenues et le premier coucher des poules. (...)



FOCUS SUR ...

L'entraide locale et la convivialité étaient de mise. Une phase d'adaptation a été nécessaire au début pour qu'elles s'approprient l'endroit. Cette période nécessite une astreinte permanente. Entre autres, plusieurs fois par jour il a fallu leur apprendre à ne pas rester perché toujours au même endroit afin d'éviter qu'elles oublient d'aller se nourrir ou qu'elles développent une forme d'agressivité vis à vis de celles qui restaient spontanément au sol. Il a fallu leur montrer les perchoirs pour qu'elles puissent avoir accès facilement à l'eau, l'alimentation et leur nichoir. Les phénomènes de piquages sont rares grâce à cet apprentissage de la vie en communauté, une surveillance quotidienne permet de prévenir plutôt que de guérir. Ainsi les poules plus faibles sont immédiatement mises

à "l'infirmerie" ; un petit espace au calme aménagé par les enfants du couple où les poules se requinquent le temps de leur convalescence.



GAEC des V'Ollières... SUITE

Elles ont été promener leurs barbillons en extérieur dès fin septembre. Les premières ont commencé à pondre un mois après leur arrivée. Malheureusement, depuis le 5 novembre dernier, la France a été placée en risque « élevé » au regard de la progression rapide du virus de l'Influenza Aviaire, maladie animale virale très contagieuse qui affecte tous les oiseaux et volailles. Par conséquent, les élevages doivent garder les animaux en claustration. Des bottes de luzernes bio et des blocs de piquage ont été installées en intérieur pour occuper les poules ainsi confinées.

Le GAEC adhère à une charte de qualité qui va plus loin que le seul label bio en matière de norme sanitaire, ce qui implique des contrôles fréquents pour garantir des produits sûrs pour le consommateur.

En plus de cette activité, le GAEC a repris l'élevage de 250 brebis déjà présentes sur l'exploitation. Cet élevage a également été converti en bio. Les agneaux produits pour leur viande sont vendus à la maison Greffeuille dans l'Aveyron pour être commercialisés exclusivement en boucheries auvergnates et parisiennes.

ÉTAT CIVIL 2021

Cette nouvelle rubrique qui paraîtra tous les ans en décembre, recensera les actes d'état civil effectués auprès de la mairie de Val d'Arcomie durant l'année passée.

Vous trouverez donc cette fois ci l'état civil de l'année 2021.

Ils ou elles sont venus au monde :

- Marylou ALIG
- Milow AMARGER RIOCREUX
- Eden ALBISSON
- Anastasia ECOBICI
- Aloïs FRUCHAUD
- Roméo PORTAL
- Diana SAINT LEGER
- Soën et Elio BRUEL

Félicitations aux parents

Une pensée pour celles et ceux qui nous ont quitté :

- Denise DELMAS
- Marie DELORME
- Gilles BRUNEL
- Bertrand TROULIER
- Jeanne ANTONY
- Didier LIONNET
- Odette MALLET
- Marcel RAYMOND
- Monica MASSON
- Jeanine JULIEN
- Jeanine ALLANCHE



Ils se sont dit oui :

- Marie GUILLEMIN et Romain AUBERT
- Emeline SAVOIE et Yoann ROQUES



CONTACTER LA MAIRIE OU LES ÉLUS

Horaires d'accueil du public

PERMANENCES DANS LES ANNEXES DE MAIRIE :

- **Faverolles :**
Lundi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h00
Mercredi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h00
Jeudi : 9h00 – 12h00
Vendredi : 9h00 – 12h00
- **Agence postale de Faverolles :**
Les matins 10h à 12H du lundi au vendredi
- **Saint Just, avec l'Agence Postale :**
(à l'ancienne école)
Mardi : 9H00 à 12H30
Jeudi : 13H30 à 17H00
Vendredi : 13H30 à 16h30
- **Saint Marc :**
Mardi : 13H30 à 16H30

Mairie de Val d'Arcomie à Loubaresse :

Lundi : 8H30 - 12H30
Mardi, Mercredi et Vendredi : 8H00 - 12H00

COORDONNÉES :

- Adresse postale :
Mairie de Val d'Arcomie
Bourg de Loubaresse
15320 Val d'Arcomie
- Mail :
mairie@valdarcomie.fr
- Téléphone :
04 71 73 70 11
du lundi au vendredi
9h30 à 12h puis 13h30 à 17h (Choix 1)
- Site Internet : valdarcomie.fr
- Page Facebook "Val d'Arcomie"

Le Maire et les adjoints
sont disponibles sur rendez-vous.

Depuis la création du site internet de la commune, il existe une page permettant de signaler à la mairie les petits tracas du quotidien à l'aide d'un formulaire en ligne. Menu "Pratique" puis "Signaler", ou adresse directe <https://valdarcomie.fr/signaler/>



A l'aide du coupon ci-dessous, vous pouvez également vous exprimer directement :

- pour signaler un problème, poser une question
- pour faire une suggestion ou une remarque

(N'hésitez pas non plus à faire une suggestion ou un commentaire sur ce bulletin municipal)



Remplissez ce coupon, découpez le et déposez le dans une des boîtes aux lettres d'une mairie de la commune



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone pour être recontacté le cas échéant : _____

Votre message : _____

AGENDA DES MANIFESTATIONS



Comme toujours, pensez à consulter l'agenda mis à jour en temps réel sur notre site internet pour vous tenir informés des dernières modifications. Association : pensez à tenir au courant l'administrateur du site (administrateur@valdarcomie.fr)

DATE	EVÈNEMENT	LIEU	ORGANISATEUR	CONTACT/INFOS
dim 6 février 2022	Tirage de la tombola en visio en direct sur Facebook	Salle des fêtes de Loubaresse	APE Loubaresse	Page Facebook ou apeloubaresse15@gmail.com
sam 19 mars 2022	Soirée Irlandaise de la St Patrick – soirée bière, repas irlandais – A CONFIRMER –	Salle des fêtes de Loubaresse	APE Loubaresse	Page Facebook ou apeloubaresse15@gmail.com
Date à confirmer	Tripoux le matin, randonnée puis repas le midi	Salle des fêtes de St Marc	APE Loubaresse	Page Facebook ou apeloubaresse15@gmail.com
dim 15 mai 2022	Rencontres folkloriques à 14h	Salle des fêtes Faverolles	Groupe folklorique de la Haute Truyère	Page Facebook
dim 5 juin 2022	Marche gourmande	Loubaresse	Comité des fêtes de Loubaresse	Page Facebook ou 07 85 02 29 07
ven 1er juillet 2022	Fête de l'école	Salle des fêtes de Loubaresse	APE Loubaresse	Page Facebook ou apeloubaresse15@gmail.com
mer 13 juillet 2022	Marché de Pays	Loubaresse	Comité des fêtes de Loubaresse	Page Facebook ou 07 85 02 29 07
mer 27 juillet 2022	Marché de Pays	Loubaresse	Comité des fêtes de Loubaresse	Page Facebook ou 07 85 02 29 07
mer 10 août 2022	Marché de Pays	Loubaresse	Comité des fêtes de Loubaresse	Page Facebook ou 07 85 02 29 07
sam 13 août 2022	Apéro concert	Loubaresse	Comité des fêtes de Loubaresse	Page Facebook ou 07 85 02 29 07
lun 15 août 2022	Fête patronale	Loubaresse	Comité des fêtes de Loubaresse	Page Facebook ou 07 85 02 29 07
mer 24 août 2022	Marché de Pays	Loubaresse	Comité des fêtes de Loubaresse	Page Facebook ou 07 85 02 29 07

